

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2026-07-0020 au Règlement de zonage no. 614 et ce, lors de la séance du **10 août 2026** à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné :

4665, ch. Nichol, Waterville, lot **2 129 638** cadastre du Québec, Waterville dans la zone I-6.

Nature et effets :

Cette demande a pour objet :

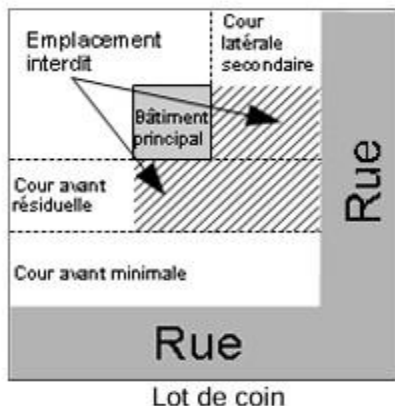
D'autoriser l'implantation de bâtiment accessoire (conteneur) en cours avant alors que cela contrevient au règlement de zonage no. 614.

L'article 6.2.2 USAGES ET CONSTRUCTIONS PERMIS DANS LA COUR AVANT RÉSIDUELLE ET LATÉRALE SECONDAIRE

« Dans la cour avant résiduelle et latérale secondaire, seuls les usages et constructions suivants sont autorisés :

...2° les bâtiments accessoires, ce bâtiment ne devant pas être situé entre le bâtiment principal et l'emprise de la rue et sous réserve d'être à au moins 3,5 mètres de toute emprise de rue considérant une marge minimale inférieure (voir figure 6.2.2);

6.2.2



...

11.3.1 CONTENEURS UTILISÉS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES À CERTAINS USAGES

Nonobstant les dispositions de l'article 11.3, il est permis d'utiliser un conteneur comme bâtiment accessoire à un usage des groupes « commerce contraignant », « industrie légère », « Industrie lourde », « industrie de première transformation de produits agricoles ou forestiers », « atelier de fabrication et transformation », « activité forestière » ou « agricole » aux conditions suivantes :

...• Être situé en cour arrière à une distance minimale de 4 m du bâtiment principal;

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le **10 aout 2026 à 19 h.**

Hôtel de Ville
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 9^e jour de juillet 2026.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 9 juillet 2026 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juillet 2026.

Greffière-trésorière